

United Nations

Nations Unies

GENERAL  
ASSEMBLY

ASSEMBLEE  
GENERALE

UNRESTRICTED

A/778  
7 décembre 1948  
FRENCH  
ORIGINAL : ENGLISH

Troisième session

Dual distribution  
-----

PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Royaume-Uni. Amendement à l'article 3 du projet de Déclaration proposé  
par la Troisième Commission (A/777)

Supprimer l'article 3 et lui substituer le texte suivant sous la  
forme d'un second paragraphe à l'article 2 :

"De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut  
politique, administratif ou international du pays ou du territoire dont  
une personne est ressortissante, que ce territoire soit indépendant, sous  
tutelle ou non autonome."

-----